

PLAN DE DESHERBAGE DE LA COMMUNE de DAMPARIS



Réunion de rendu du diagnostic et du plan d'actions
22 novembre 2016



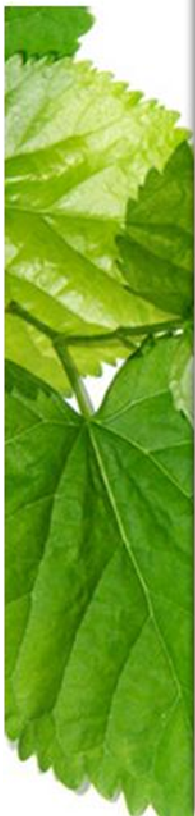
Rappel de la réglementation:

Règlementation stricte concernant les produits phytosanitaires

(sauf produits autorisés en bio et lutte biologique)

Tendance au renforcement de l'encadrement

| | |
|--|---|
| Espaces fréquentés par des personnes vulnérables (école, aires de jeux, hôpitaux, maison de retraite) | Interdits depuis 2011 |
| Cimetières et Terrains de sport | Autorisé sous réserve du respect de la réglementation (certiphyto, homologation, local, protections...) |
| Autres espaces publics (voirie, parcs...) | Interdits à partir de 2017 |
| Espaces privés particuliers | Interdits à partir de 2019 |



Une démarche en plusieurs étapes :

- Etude des pratiques actuelles, recensement et caractérisation des surfaces désherbées (avec cartographie),
 - Définition des risques, pour l'environnement et pour la population, de chaque sites entretenus,
 - Inventaires des pratiques de la commune par rapport à la réglementation et aux bonnes pratiques
- Elaboration d'un plan d'actions visant à définir de nouvelles pratiques d'entretien en fonction des sites.

Objectifs de la présentation :

Echanger et envisager des orientations pour la commune
(mise aux normes, investissements, réaménagements),
une feuille de route

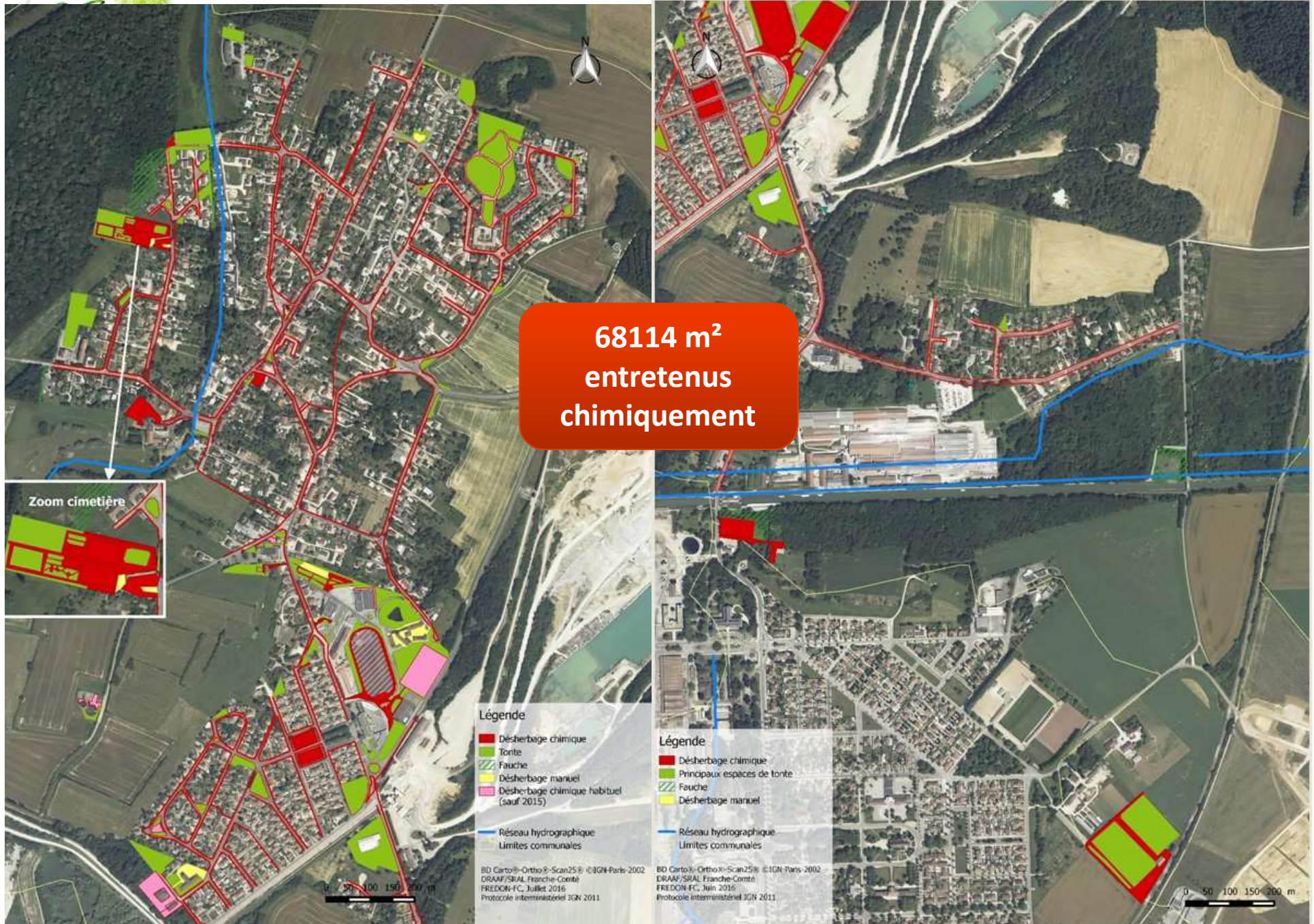
Définir le plan de communication



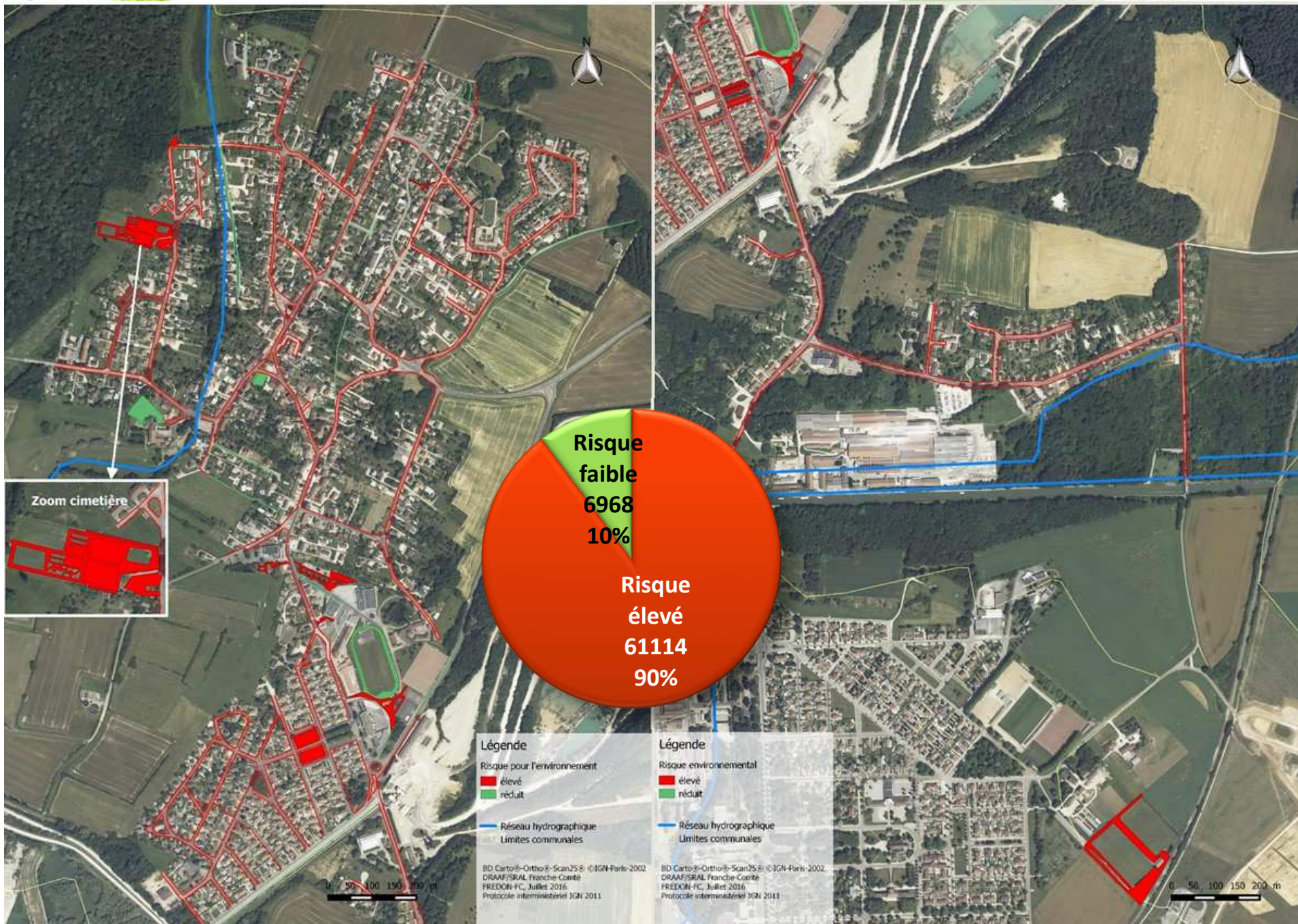
DIAGNOSTIC

| Entretien non chimique | | Tonte/ fauchage | Binage/ désherbage manuel | Autres techniques |
|------------------------|--|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| Voirie imperméable | Trottoirs et caniveaux | Contrôle à la débroussailleuse | Selon les besoins | 2 balayages par an |
| | Parking | | | |
| Aires perméables | Allées, aires en graviers | | Selon les besoins | |
| | Cimetière | | | |
| Pelouses | Parcs, accotements | 6 tontes/an | | |
| | Abords du stade, places, jardins publics... | 8 tontes/an | | |
| | Cimetière, mairie, stade | 12 tontes/an | | Regarnissage selon besoins |
| | Fossés | 2 fauches/an | | |
| Massifs | Massifs | | Selon les besoins | Paillage |

Cartographie de l'entretien



Cartographie des risques vis-à-vis de l'environnement



Cartographie des risques vis-à-vis de la population





Rappels et définitions (Arrêté du 27 juin 2011)

➤ Interdiction de traitement :

- Zones à personnes vulnérables (sauf si aucune phrase de risque pour la population)

➤ ZNT = Zone Non Traitée : Sauf mention contraire, **largeur minimale de 5 mètres non traitée** aux abords des points d'eau.

➤ Délai de rentrée :

- **Balisage et affichage** signalant au public **l'interdiction d'accès** à ces zones **pendant toute la durée du traitement et jusqu'à la levée d'interdiction en relation avec le délai de rentrée** (6 heures minimum après traitement et plus si le produit le spécifie),

➤ Affichage au moins 24 heures avant

- Dans les zones fréquentées par du public, mentions : date du traitement, produit utilisé et durée prévue de l'interdiction.



Utilisation des produits phytosanitaires

| Spécialité commerciale | Délai de rentrée | ZNT | Risque de toxicologie | Remarques |
|--|------------------|-----|--|---|
| Dés herbant Sabre PJT Glyphosate, MCPA, diflufenicanil : Herbicide de pré et post levée Surdosage x2 | 6 h | 5 m | Lésions oculaires graves Dangers pour le milieu aquatique | Uniquement sur surfaces perméables |
| Dés herbant Round Up Innovert Glyphosate, Herbicide de post levée Surdosage x2 | 6 h | 5 m | Sans | Préconisé à la tâche |
| Anti-limace Métarex RG Glyphosate, Herbicide de post levée Surdosage probable | 6 h | 5 m | Sans | △ Interdit depuis le 28/05/2015 |

Règlementation glyphosate : Max 1500g/ha/an sur surfaces imperméables
Max 2880g/ha/an sur surfaces perméables

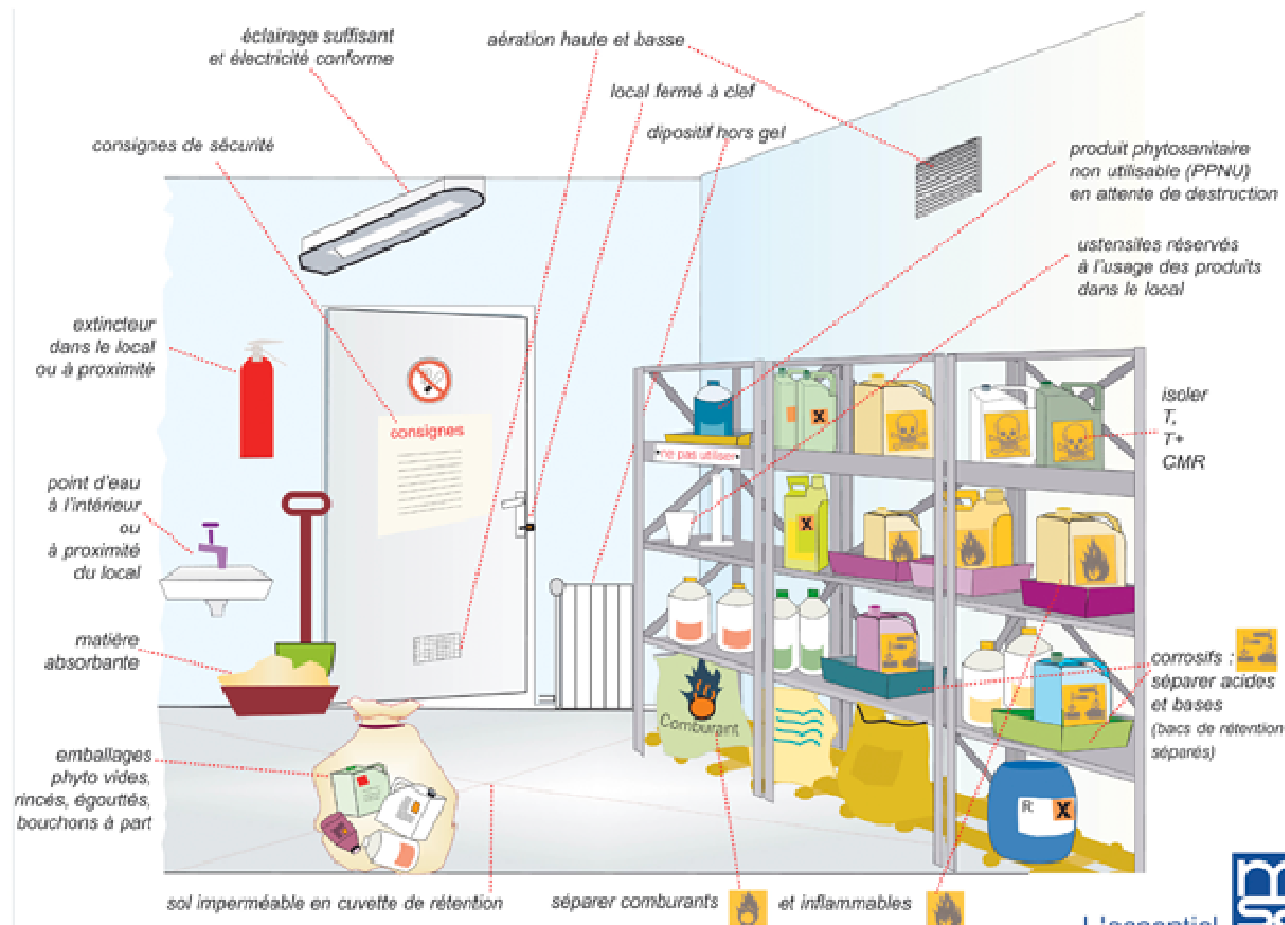
Attention : L'anti-limace est un produit phytosanitaire !

Bilan des pratiques phytosanitaires

| | Les pratiques | Les améliorations |
|---|--|--|
|  | Certiphyto | |
| | La prise en compte des conditions météo | |
| | La préparation de la bouillie | |
| | La gestion des EVPP | |
| | Le matériel utilisé | |
| | La gestion des effluents et le rinçage du matériel | |
|  | La protection des applicateurs | |
| | Le stockage des produits | Ajouter des matières absorbantes |
| | Les dosages | Réaliser un étalonnage par an et par agent |
| | La gestion des PPNU | Attention aux produits non homologués |

➤ Stockage des produits

Le stockage des pesticides est régi par le Code du Travail, le Code Rural, le Code de la Santé Publique et le Code de l'Environnement



PRÉCONISATIONS

1. Proposition de Gestion Différenciée

Constats

- Les techniques alternatives sont chronophages
- A moyen financier et humain constant, on ne peut avoir la même exigence d'entretien qu'avec du chimique

Solution

- Travailler sur l'amélioration de l'**acceptation de la végétation spontanée**
- **Différenciation des activités d'entretien de la commune** (balayage, tonte, taille et bien sûr désherbage) = optimisation des moyens à disposition de la commune (humains et financiers)
- Objectif = **définir les exigences d'entretien** en fonction de la nature des lieux, de leurs usages et de leurs contraintes en termes de gestion de l'herbe spontanée (fréquentation, esthétique recherchée, sécurité, risques sanitaires et environnementaux, biodiversité, valeur culturelle)

3. Gestion différenciée

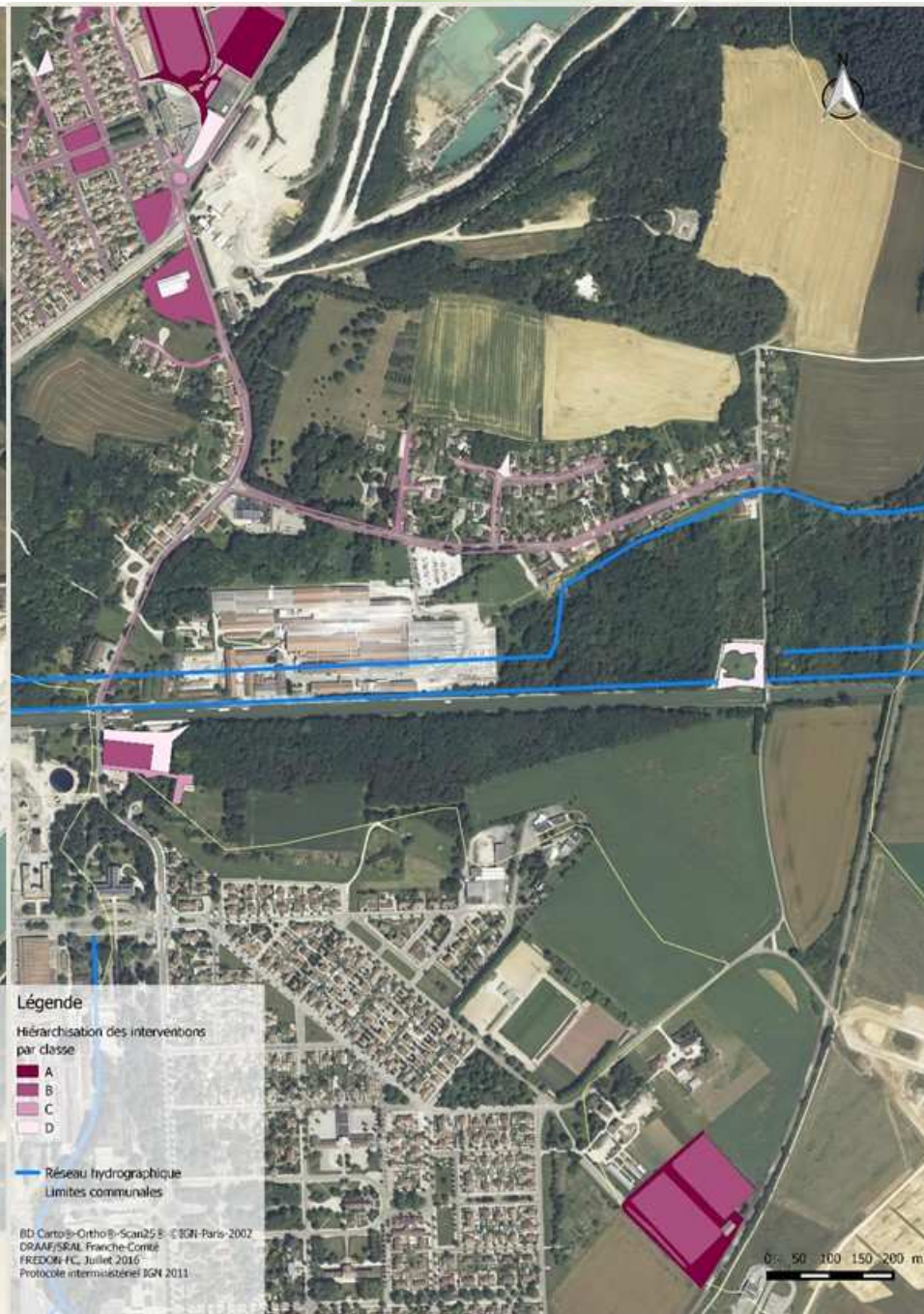
Valeur culturelle, esthétique ou image recherchée

Fréquentation, notamment piétonne

Biodiversité potentielle, diversité d'espèces supposée pouvant occuper l'espace

| Classes | Classe-A | Classe-B | Classe-C | Classe-D |
|-------------------------------------|---|---|--|--|
| Représentativité | Mise en valeur de l'image de la ville et du savoir-faire de l'agent, exemple en terme de qualité des infrastructures et au niveau de la gestion alternative – support privilégié de communication | Espaces entretenus et de bonne qualité mais où les interventions du service seront moindres | Espaces entretenus | Caractère naturel. Pas de représentativité particulière L'intervention est ponctuelle mais est visible. |
| Exigence d'entretien | Elevée Pas ou peu de tolérance quant au développement de l'herbe spontanée. Aspect le plus soigné possible | Tolérance de l'enherbement limitée, mais surtout contrôlé et limité en hauteur Aspect soigné | Acceptation et contrôle de la végétation spontanée | Aucune : Tolérance de l'enherbement voir recherche de la colonisation par l'herbe – Contrôle et maîtrise de la pousse |
| Emploi des alternatives au chimique | Priorité des moyens matériels et humains | Disponibilité des moyens matériels et humains | Uniquement mécanique (tonte, débroussaillage) | Pas une priorité – recherche de l'enherbement – Contrôle de la végétation |

Cartographie de la hiérarchisation des interventions

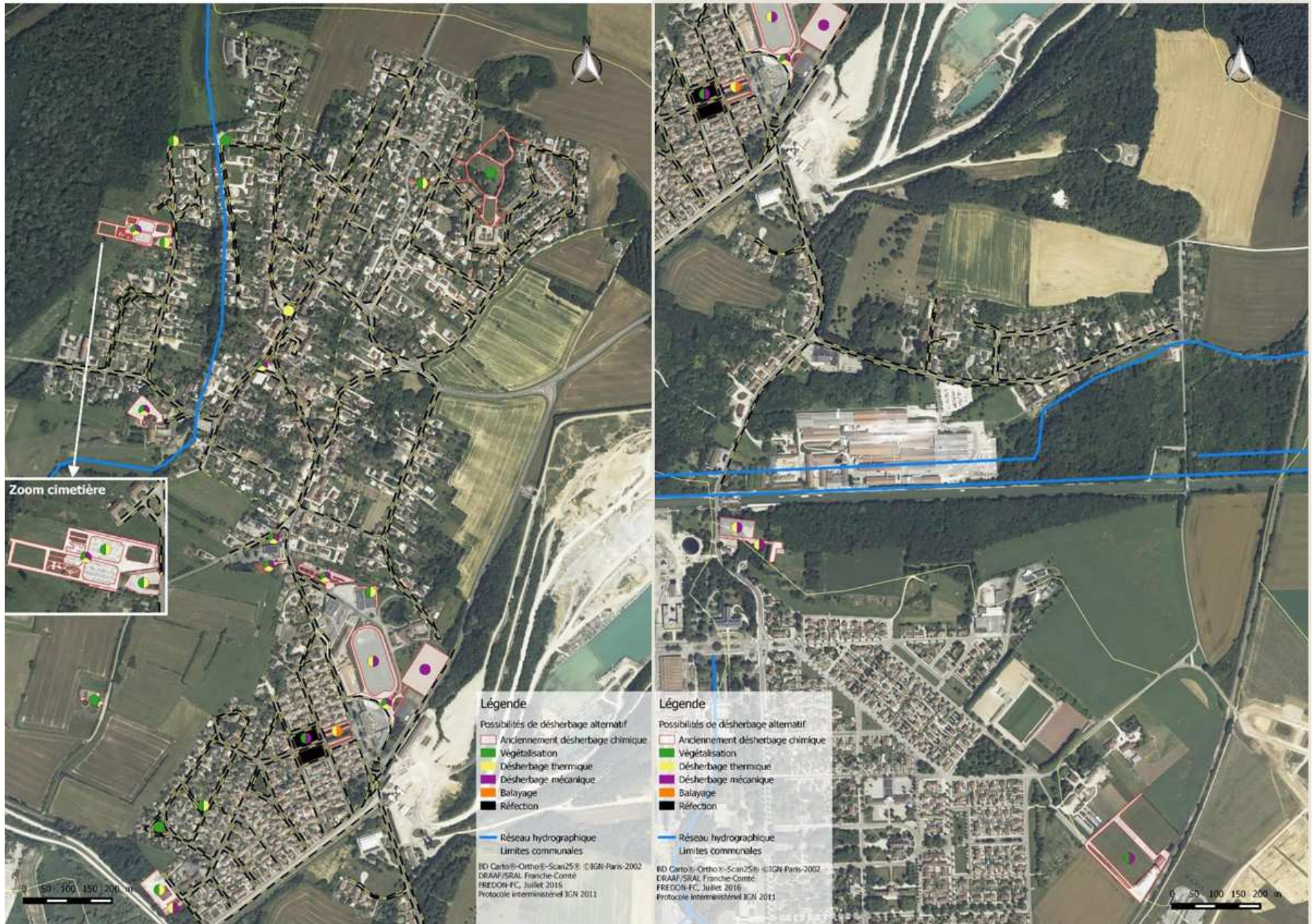


2. Préconisations de désherbage

Au-delà des rappels vis-à-vis de la réglementation (stockage, EPI...), des préconisations sont réalisées pour chaque commune, avec l'objectif de réduire le recours aux pesticides pour le désherbage

- **Végétalisation/enherbement**
- **Réfection (jointures, zones dégradées) : limiter la pousse**
- **Balayage préventif/curatif**
- **Désherbage mécanique**
- **Désherbage thermique**
- **Désherbage manuel**
- **Acceptation de la végétation spontanée et contrôle de la pousse**

Cartographie des préconisations



4. Préconisations

➤ La voirie

- Rénovation
- Balayages des espaces en bon état
- Tolérance de la végétation (bicouche)
- Désherbage manuel ou thermique
- Végétalisation des pieds de murs et d'arbres



- Désherbeur thermique à flamme directe à lance simple, porté ou trainé (à partir de 300 €)
- Désherbeur thermique à infrarouge et rampe 4 brûleurs (1000 – 6000 €)
- Désherbeur thermique à vapeur (>10000€)



Attention : minimum 6 passages / stade plantule ou racines peu profondes / quelques secondes par passage

Balayage

S'utilise pour l'entretien des surfaces **imperméables en bon état**. Intéressant au niveau préventif (élimination du substrat et des graines), mais aussi au niveau curatif (arrachage partie aérienne des végétaux).

- **Micro-balayeuse à conducteur marchant**

Investissement entre 3000 et 8000€



- **Brosses rotatives latérales ou axiales**

Adaptable sur tracteur - Investissement entre 4000 et 15000€



- **Grosse balayeuse automotrice**

Prestation de service à l'échelle de la CAGD ?



- **Tête brosse désherbeuse** (≈ 100 à 250€ TTC)

Débroussailluse avec tête balayeuse/désherbeuse (> 40 cc)



Minimum 4 passages : **Se poser la question du gain temps**

Limité à certaines rues (hors voiries sans trottoirs ou en bicouche/graviers)

Prévoir un système de ramassage

Investissement à l'échelle communautaire

4. Préconisations

➤ Grapiers, boulodrome et stade en stabilisé

- Contrôle de la hauteur à la débroussailleuse
- Imperméabilisation (béton, enrobé) ou végétalisation de la place (gazon à pousse lente, vivaces, couvre-sol)
- Désherbage mécanique
- Désherbage thermique ou manuel



Travail superficiel du sol avec certains outils. (sable, gravier)
Adaptable sur tracteur.

De 3000 à 15000 € selon les options et marques



-> ne pas négliger **l'épaisseur de la couche de graviers**
(effet paillage, facilite le désherbage)
Investissement à l'échelle communautaire

4. Préconisations

➤ Les cimetières

- **Végétalisation** : vivaces, couvre-sol, pas japonais, contrôle à la débroussailleuse
- Balayage de l'allée principale
- Désherbage mécanique
- Désherbage thermique
- Désherbage manuel
- Jonctions des tombes, imperméabilisation
- Réfection (revêtement lisse)



Vélobinette (≈ 250€) Surfaces meubles et débit plus important

Raclette /binette (≈ 30€)

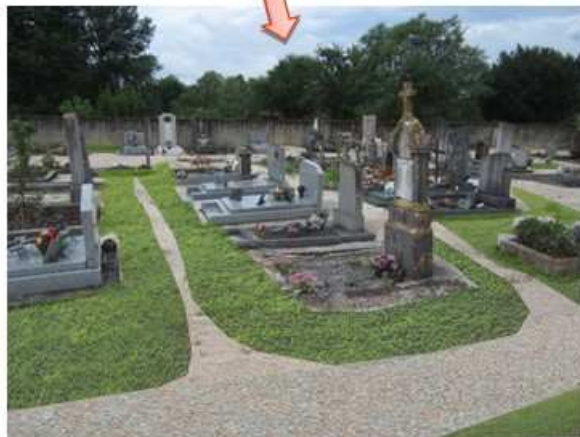
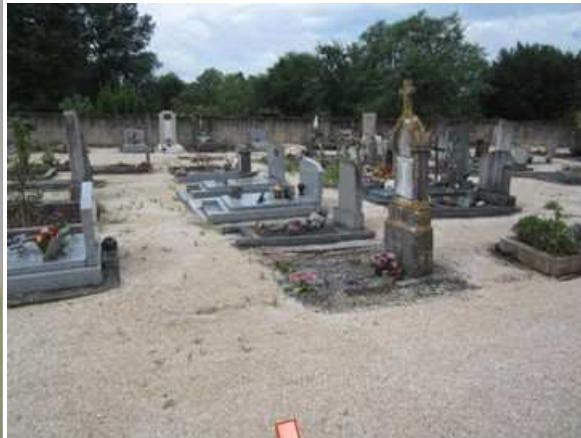


Le Reciprocator (660€)

Débroussailleuse sans risque de projections
(moins de précision dans le travail)



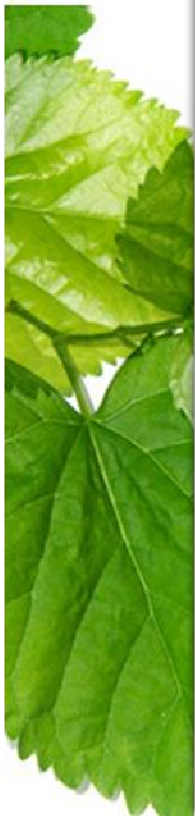
Exemples de
végétalisation
(Cimetière et Jardin
public)





➤ Les stades

- **Aérer le sol**
- **Décompacter le sol**
- **Scarifier le gazon**
- **Regarnir**
- **Bien conduire l'arrosage**
- **Hiérarchiser les priorités :**
 - Suivi agronomique
 - Regarnissage plus rustique
 - Phytostimulation
 - Désherbage manuel
 - Tonte plus haute (pas de règles officielles)



Conclusion sur le matériel

- Quelque soit le matériel, il est indispensable de **réaliser des tests** en conditions réelles avant son achat !
- Pour les **projets d'aménagement** en cours ou à venir, penser le travaux en tenant compte des contraintes d'entretien !

Qualité des matériaux, qualité de la mise en œuvre, intégration de la végétation spontanée (dalles alvéolées, « joints verts »...), limitation des obstacles



4. Préconisations

➤ Pelouses

Fauche et Prairie fleurie ou Plantation de vivaces

-> Réduire le temps consacré à la tonte pour le rediriger vers du désherbage alternatif : partie parc des vignes, accotements, espaces boisés, pelouse rue des carrières



Préconisations contre les limaces

➤ **Plantes moins sensibles**



➤ **Paillage**



➤ **Piégeage**



➤ **Travail du sol**



➤ **Phosphate ferrique**





Plan de communication

Des retours négatifs de la part de la population par rapport à l'enherbement au niveau de la voirie (sentiment de laisser-aller).

Les habitants ne comprennent pas forcément le principe des gestion différenciée des espaces, et l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Une communication sur les nouveaux principes de gestion des espaces publics semble fortement nécessaire.

Il se raisonnera selon différents canaux et à différents niveaux (échelle communale et Communauté de communes)

- ➔ Accompagnement de la FREDON FC sur les messages à communiquer (fournir des textes supports, des photos, etc...) à chaque étape de la démarche (engagement, plan d'action, suivi)
- ➔ Diffusion de livrets « conseils pratiques pour jardiniers amateurs », panneaux etc....
- ➔ 3 conférences « jardiniers amateurs » (intervention FREDON-FC)
- ➔ 2 animations thématiques « jardiniers amateurs » (intervention FREDON-FC)

5. Communication

